



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 23 février 2026

DELIBERATION N°2026-009

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 038-213802812-20260223-DELIB2026_009-DE

L'an 2026, le 23 février, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Prazeres RIBEIRO.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Sandrine MOUTIN pouvoir à Christine AUDOUARD, Stéphane COUDERT pouvoir à Sandrine CURTET, Kévin PORTIER pouvoir à Didier PERRIN, Yoann SALLAZ-DAMAZ pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA.

ABSENT :

Patrick COMMERE

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 17

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/01/2026

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26/01/2026. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2026-009 : Autorisation de signature du marché de maitrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire

Sandrine CURTET, Rapporteuse

VU la délibération n°2026-001 en date du 26 janvier 2026 concernant l'autorisation de signature du marché de maitrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire ;

INDIQUE qu'une erreur « de plume » sur le montant indiqué dans la délibération 2026-001 concernant l'offre du groupement de maitrise d'œuvre dont le mandataire est « *ATELIER 90 (STUDIO 90)* » était présente. Cette erreur qui reprend le montant de l'offre avant négociations, ne vient pas remettre en question le rapport d'analyse des offres qui incluait le montant correct dans les notations.

Par souci de clarté et de transparence, et après sollicitation des services de la Préfecture de l'Isère, il convient de redélibérer de manière rectificative pour la sécurité juridique de l'acte.

RAPPELLE ainsi que la Commune a lancé une réflexion en 2020 sur les équipements scolaires, périscolaires et particulièrement sur le restaurant scolaire. Du fait de l'augmentation de la

fréquentation des élèves au service périscolaire, les locaux sont devenus trop étroits et inadaptés aux usages actuels, notamment en raison d'un niveau sonore très élevé et de l'absence d'isolation adaptée.

L'évolution des effectifs dans les deux écoles de Noyarey a fait l'objet d'une commande d'une première étude de prospective démographique jusqu'en 2030 par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) en fonction de plusieurs hypothèses de construction de logements.

Un groupement de bureaux d'études spécialisés dans la rénovation fonctionnelle et énergétique de ces bâtiments (péri)scolaires a ensuite réalisé un travail de programmation avec un état des lieux, une concertation avec l'ensemble des acteurs (péri)scolaires via des ateliers (enseignants, personnel communal périscolaire et de restauration, ATSEM, élèves délégués de classe, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale, etc.). L'étude de faisabilité et de programmation réalisée a permis d'aboutir au scénario préférentiel de la construction d'un nouveau bâtiment pour le futur restaurant scolaire.

Ce bâtiment devra combiner une optimisation fonctionnelle pour les usages des élèves et des agents, ainsi qu'une intégration architecturale et une ambition énergétique majeure.

C'est ainsi que la Commune a publié un marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée restreinte, pour désigner un groupement pouvant mener les travaux futurs de ce restaurant scolaire.

La sélection de quatre équipes parmi les candidatures a été suivie du dépôt de leur offre et d'auditions.

L'analyse des offres s'est ainsi effectuée, conformément au règlement de consultation, en fonction des critères pondérés suivants :

1. Compréhension des enjeux programmatiques - pondération : 30
 - Appréhension du site
 - Compréhension du programme et des contraintes architecturales, PMR et techniques, énergétiques et environnementales
 - Compréhension des contraintes organisationnelles liées à la réalisation des travaux en site occupé adjacent.
2. Organisation que le candidat propose de mettre en place pour mener à bien sa mission - pondération : 30
 - Composition et organisation de l'équipe
 - Méthode de travail
 - Planning des études et des travaux
3. Offre de prix - pondération : 40
 - cohérence de la répartition des honoraires par éléments de mission de maîtrise d'œuvre figurant dans la grille de répartition des honoraires
 - prix de l'offre la moins disante/prix de l'offre analysée

La commission municipale s'est réunie le 19 décembre 2025, puis le 21 janvier 2026, pour analyser les quatre offres et leurs compléments.

De cette analyse, il ressort que l'offre du groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est « *ATELIER 90 (STUDIO 90)* » arrive en première position du classement avec une note finale pondérée de 9,05 sur 10. L'offre de prix de ce groupement pour l'ensemble de la mission s'élève à 130 850,00€ HT.

Il est ainsi **PROPOSE** au Conseil municipal :

- **D'ABROGER** la délibération n°2026-001 en date du 26 janvier 2026 ;
- **D'ATTRIBUER** le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire au groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est « *ATELIER 90 (STUDIO 90)* » ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant, dont les notifications et l'acte d'engagement ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 038-213802812-20260223-DELIB2026_009-DE

DONNE son accord, pour :

- **ABROGER** la délibération n°2026-001 en date du 26 janvier 2026 ;
- **ATTRIBUER** le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire au groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est « *ATELIER 90 (STUDIO 90)* » ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant, dont les notifications et l'acte d'engagement.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 16

Abstention : 1: Bénédicte GUILLAUMIN.

Affiché le : 25/02/2026

Reçu en préfecture le : 25/02/2026

Exécutoire le : 25/02/2026

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 24/02/2026

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

